

PROTHESE TOTALE DE CHEVILLE

INFORMATIONS AUX PATIENTS

Le chirurgien vous propose la mise en place d'une prothèse totale de cheville du fait que vous souffrez d'une arthrose de cheville ou d'une séquelle de fracture.

L'intervention consiste à remplacer les surfaces usées par des pièces métalliques fixées par une quille ,des plots d'ancrage ou des vis , l'interface étant en polyéthylène (plastique durci).

Contrairement à la hanche et au genou, vous ne pourrez remarquer avec un appui complet qu'au bout de 3 à 6 semaines car vous aurez un plâtre pour cette période. Si aujourd'hui la prothèse donne souvent de bons résultats pendant au moins 10 ans , il existe malgré tout des complications possibles qu'il faudra prévenir et parfois traiter.

Les complications que vous devez connaître avant de décider de l'intervention :

- Les **problèmes de cicatrisation** justifient le plâtre pour éviter de trop mobiliser la cheville.
- Une lésion des **nerfs musculo-cutanés** peut entraîner une perte de sensibilité du dos du pied
- Une **allergie** à la prothèse est rare
- La mise d'une prothèse chez une personne en mauvais état général peut faire courir un **risque vital**.
- **La phlébite** qui est un caillot dans une veine du membre inférieur peut survenir du fait d'une moins bonne circulation sanguine avec le plus souvent un oedème (gonflement) de la jambe et du pied . Un traitement anticoagulant sera prescrit jusqu'à déambulation complète.
- Les **fractures des malléoles** peuvent survenir pendant l'intervention ou après du fait que le patin en polyéthylène vient en contact avec une malléole. Il faut alors soit immobiliser par un plâtre pendant 6 semaines, soit changer le patin de la prothèse et visser la fracture.

- **L'infection** est une complication très grave, heureusement rare. La prévention est essentielle avec l'élimination de tout foyer infectieux avant la mise en place de la prothèse au niveau des dents , des urines , de la peau et des poumons. L'infection d'une prothèse ne peut pas être guérie simplement par des antibiotiques car les microbes adhèrent à la prothèse et il faut le plus souvent laver la prothèse chirurgicalement ou parfois enlever la prothèse . Une nouvelle prothèse pourra être mise par la suite parfois après un délai autour de 2 mois . L'antibiothérapie sera de toute façon d'au moins 2 mois.

Toute infection survenant après une prothèse de cheville doit être traitée rapidement même à distance de l'intervention.

- **Descellement et usure** : La prothèse s'use avec le temps avec souvent une diminution du capital osseux . On peut alors remettre une prothèse dans certains cas où réaliser un blocage de l'articulation (arthrodèse) qui nécessite le comblement de l'espace laissé par la prothèse par une greffe osseuse pour éviter un raccourcissement trop important du membre inférieur. Pour retarder cette complication , il faudra corriger avant ou pendant la mise en place de la prothèse , les facteurs de risque que sont les défauts d'axe de la cheville et du pied et l'instabilité de la cheville .

- **la raideur** de la cheville donne parfois une gêne fonctionnelle et un résultat moins bon que prévu. La rééducation de la cheville est essentielle pour éviter cette complication mais aussi le traitement de la douleur et du gonflement du pied et de la cheville.

La prothèse de cheville permet de vivre dans de bonnes conditions mais nécessite quelques précautions .

Le sport est possible à condition d'éviter les sauts

N'hésitez pas à demander des renseignements à votre chirurgien avant l'intervention.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Hospitalisation : 3- 4 jours

Plâtre post-opératoire : 3 à 6 semaines
Appui avec cannes anglaises vers 4 jours selon douleur

Orthèse stabilisatrice de cheville (AIRCAST) ou strapping
à l'ablation du plâtre pour au moins 1 mois

Rééducation :

Mobilisation de la cheville
Renforcement musculaire progressif
Travail proprioceptif à 3 mois

reprise du travail : 3 à 6 mois

reprise du sport : après 6 mois

consultations :

3 semaines : ablation du plâtre ou changement

+ contrôle radio si ablation

1 mois après l'ablation du plâtre :
contrôle radio

6 mois : contrôle radio

1 an : contrôle radio et baropodométrique
puis tous les ans

PROTHESE TOTALE DE CHEVILLE



Dr Eric TOULLEC
Chirurgien orthopédiste
Polyclinique de Bordeaux-Tondu
151, rue du Tondu
33000 BORDEAUX

Tel : 05 57 81 90 10

Fax 05 57 81 90 20

E mail : toullec.eric2@wanadoo.fr

Site clinique : : www.polyclinique-tondu.com